



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS

## Communiqué de presse

Paris, le 9 octobre 2018

### **Bioéthique : Le CNGOF approuve la totalité des propositions du CCNE**

Le Collège National des Gynécologues Obstétriciens français (CNGOF) salue la qualité du travail réalisé par Le Comité Consultatif National d'Éthique tout au long de l'année 2018, dans le cadre des États Généraux puis de l'Avis 129 publié le 25 septembre 2018.

Cette contribution à la révision de la loi Bioéthique, après une forte mobilisation de la société civile, fournit une base sérieuse d'orientation pour le législateur, prenant en compte une véritable réflexion des français dans leur pluralité culturelle. Un socle commun de valeurs se dégage de ce travail, avec certes des divergences, mais une constante interrogation de qualité sur les enjeux soulevés par les progrès scientifiques. Dans un contexte sociétal en évolution rapide, les innovations scientifiques et technologiques dans le domaine du vivant doivent régulièrement subir le filtre de la société qui, in fine, décide de ce qui doit être mis en œuvre.

Les Gynécologues et Obstétriciens qui se trouvent confrontés aux demandes des patientes et des couples savent à quel point la loi dans ces domaines doit être comprise et acceptée. Le processus participatif soutenu par le CCNE au cours des États Généraux a permis une large expression populaire sur ces sujets qui engagent l'avenir de nos enfants.

Le CNGOF, dont l'objectif premier est d'améliorer la santé des femmes et des couples de notre pays, approuve donc publiquement la totalité des propositions faites par le CCNE en vue de la révision de la loi dite de Bioéthique.

#### **Relations presse et communication :**



Marie-Hélène Coste [costemh@gmail.com](mailto:costemh@gmail.com)

Tél : 06 20 89 49 03